

1. *Débitrice*: **CMM Micromania SA**, rue de Lyon 81,  
**1203 Genève**

2. *Remarques*: représentation commerciale et courtage de produits et marchandises; commercialisation, vente, importation, distribution, courtage et représentation de produits notamment dans le domaine informatique et conseils y relatifs

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2-3).

Pour tout renseignement:

Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 388 89 05

Office des faillites

1227 Carouge

(03004532)